

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

URBA-013-13780/23/BM

■ Présentation de l'avis du Conseil de développement métropolitain du 14 mars 2023 "Comment densifier nos villes pour les rendre plus agréables à vivre ?"

58027

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Installé le 5 avril 2022, le Conseil de développement métropolitain est l'organe consultatif représentant la société civile du territoire métropolitain. Il est composé à parité de 240 femmes et hommes bénévoles dont le rôle est de formuler des propositions aux élus métropolitains dans les domaines de compétences de la Métropole.

Sous l'impulsion de son Président, Daniel Sperling, le Conseil de développement s'est auto saisi de la question de la densification urbaine et de son impact sur la qualité de vie. Dans un temps où les terrains se raréfient (450 hectares de consommation foncière par an sur AMP), où le changement climatique menace (îlots de chaleur, artificialisation des sols...) et où les besoins d'une population en croissance restent à satisfaire (engorgement des villes, saturation routière...), comment lutter contre l'étalement urbain métropolitain tout en gardant un environnement agréable et de qualité ? Comment faire de la densification une opportunité pour améliorer la mobilité, la qualité de l'habitat et l'accessibilité aux services ?

Les membres du CoDev soutiennent, dans l'avis qu'ils ont adopté le 14 mars 2023, qu'il convient de freiner l'étalement urbain et densifier les territoires dans un souci de mieux vivre ensemble.

Les membres souhaitent sortir de l'étalement urbain en se concentrant sur l'existant (bâti, parcelles...) pour augmenter les usages de celui-ci en développant ainsi un rapport gagnant-gagnant.

Deux points forts ont émergé des ateliers du CoDev :

-La densité n'est pas synonyme de construction (la densification doit rimer avec intensification, meilleur usage du bâti existant et diversification des usages, ... : on peut densifier sans construire).

-L'amélioration de la qualité de vie doit accompagner la densification (pour rendre la densification acceptable, elle doit se faire via un projet urbain qui bonifie les atouts du quartier pour les habitants déjà présents : espaces publics, desserte, niveau d'équipement, esthétique et paysage...).

En l'espace de 8 mois, avec plus de 70 membres inscrits, 6 thématiques se sont dégagées à la suite des ateliers :

- Intensifier les espaces urbains en facilitant le développement de la densification « douce » du pavillonnaire, en favorisant la mise en œuvre du concept de la ville du quart d'heure et en priorisant la requalification des centres-villes et villages mais aussi en réinvestissant les zones d'activités économiques.
- Réduire drastiquement la place de la voiture dans l'espace public pour libérer du foncier valorisable (soit pour le construire, soit pour le renaturer), apaiser les quartiers, prioriser les modes de mobilité décarbonée, réellement miser sur une ville.
- Garantir et améliorer l'esthétique des paysages urbains et villageois en s'appuyant sur les spécificités des territoires, et faire de la nature et de la biodiversité des leviers de transformation.
- Produire des logements collectifs avec les qualités de la maison individuelle en développant la qualité du logement collectif et de ses dépendances (rooftop mutualisé, bâtiment bioclimatique, espace de convivialité, terrasse, local à vélo, jardin partagé...).

- Développer l'intensification des usages en vue d'une mixité fonctionnelle des zones d'activité en les rendant plus agréables et vivables en faisant respecter la zéro artificialisation nette.
- Repenser et diversifier les usages de espaces publics (déminéralisation, renaturation, végétalisation...)

Aussi, à la lumière de la pertinence des propositions soutenues par le CoDev dans l'avis voté en séance plénière le 14 mars 2023, les élus de la Métropole s'en saisissent pour lancer une démarche globale d'encouragement à l'intensification urbaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de développement du 14 mars 2023 relatif à la densification des villes pour les rendre plus agréables à vivre.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les enjeux de densification et de renouvellement urbain résultant de la loi Climat et résilience, dans le cadre du zéro artificialisation nette (ZAN), impose à la métropole d'avoir une réflexion globale sur les différents modes d'intensification et leurs impacts sur la population.
- Que le Conseil de développement a émis un avis à l'attention de la Métropole pour améliorer la qualité de vie des habitants par une densification pensée et maîtrisée.
- Que la politique d'aménagement métropolitaine peut se trouver enrichie à prendre acte des propositions du Conseil de développement.

Délibère

Article 1 :

Est pris acte de l'avis du Conseil de développement du 14 mars 2023 « Comment densifier nos villes pour les rendre plus agréables à vivre ? », ci-annexé.

Article 2 :

Sous l'impulsion du Conseil de développement, la Métropole s'engage à lancer une démarche globale d'encouragement à l'intensification urbaine, permettant d'articuler les politiques métropolitaines sur cet objectif et d'impliquer à la fois les acteurs socio-économiques et les citoyens aux réponses nouvelles à y apporter en collaboration avec les maires des communes dans le respect des spécificités, des caractéristiques des villes et des villages de la Métropole.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre des propositions du Conseil de développement.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Commande publique,
Aménagement, SCOT - Planification (PLUi)
Suivi de la loi 3 DS

Pascal MONTECOT